

Assemblée réunie
de la Commission communautaire commune

Verenigde Vergadering van de
Gemeenschappelijke Gemeenschapscommissie

Séance plénière
du mercredi 7 mai 1997

Plenaire vergadering
van woensdag 7 mei 1997

SOMMAIRE

INHOUDSOPGAVE

	Page
QUESTION D'ACTUALITE	
— de M. Paul Galand à MM. Didier Gosuin et Rufin Grijp, membres du Collège réuni, compétents pour la Politique d'Aide aux personnes, sur « la création d'un service d'aide sociale urgente pour les personnes sans abri »	134
ORDRE DES TRAVAUX	135

	Blz.
DRINGENDE VRAAG	
— van de heer Paul Galand aan de heren Didier Gosuin en Rufin Grijp, leden van het Verenigd College, bevoegd voor het Beleid inzake Bijstand aan personen, over « de oprichting van een dienst voor dringende sociale hulp voor de daklozen »	134
REGELING VAN DE WERKZAAMHEDEN	135

PRESIDENCE DE M. ARMAND DE DECKER, PRESIDENT
VOORZITTERSCHAP VAN DE HEER ARMAND DE DECKER, VOORZITTER

— La séance plénière est ouverte à 16 h 50.

De plenaire vergadering wordt geopend om 16.50 uur.

M. le Président. — Je déclare ouverte la séance plénière de l'Assemblée réunie de la Commission communautaire commune du mercredi 7 mai 1997.

Ik verklaar de plenaire vergadering van de Verenigde Vergadering van de Gemeenschappelijke Gemeenschapscommissie van woensdag 7 mei 1977 geopend.

QUESTION D'ACTUALITE

DRINGENDE VRAAG

M. le Président. — L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Galand aux ministres Gosuin et Grijp.

Aan de orde is de dringende vraag van de heer Galand tot de ministers Gosuin en Grijp.

QUESTION D'ACTUALITE DE M. PAUL GALAND A MM. DIDIER GOSUIN ET RUFIN GRIJP, MEMBRES DU COLLEGE REUNI, COMPETENTS POUR LA POLITIQUE D'AIDE AUX PERSONNES, SUR «LA CREATION D'UN SERVICE D'AIDE SOCIALE URGENTE POUR LES PERSONNES SANS ABRI»

DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER PAUL GALAND TOT DE HEREN DIDIER GOSUIN EN RUFIN GRIJP, LEDEN VAN HET VERENIGD COLLEGE, BEVOEGD VOOR HET BELEID AAN PERSONEN, OVER «DE OPRICHTING VAN EEN DIENST VOOR DRINGENDE SOCIALE HULP VOOR DE DAKLOZEN»

M. le Président. — La parole est à M. Galand pour poser sa question.

M. Paul Galand. — Monsieur le Président, monsieur le ministre, sur proposition du président du CPAS de Bruxelles, la Conférence des dix-sept présidents de CPAS de la région a décidé la création d'un service d'aide sociale urgente pour les personnes sans abri, service qui fonctionnerait vingt-quatre heures sur vingt-quatre.

Le coût de ce service est estimé à une quinzaine de millions. Sa justification étant que pour qui se trouve dans une situation extrême, la démarche jusqu'à une institution peut être difficile. Un service allant à la rencontre de ces personnes peut donc se justifier.

Il me semble que la Commission communautaire commune devrait apporter son appui à cette initiative. Une démarche a été faite par la Conférence des présidents — ou à tout le moins, c'est son intention — auprès du Gouvernement fédéral. Une démarche a-t-elle été faite auprès de la Commission communautaire commune? Avez-vous l'intention, monsieur le ministre, d'intervenir à cet égard?

M. le Président. — La parole est à M. Gosuin, membre du Collège réuni.

M. Didier Gosuin, membre du Collège réuni, compétent pour la Politique d'Aide aux personnes. — Monsieur le président, mesdames, messieurs, je n'ai pas à ce jour reçu de demande officielle de la Conférence des présidents de CPAS en vue d'une aide à ce projet. Nous avons été informés de leur souhait de faire porter ce projet par le Fédéral puisque, vous le savez, la couverture de l'équivalent minimex en la matière est intégralement supportée par le Fédéral. Il s'agit donc de convertir cette aide ou de la compléter, à charge du Fédéral.

Il va de soi que mon appui à ce projet est total. Bien entendu, la Commission commune appuiera et relaiera la demande des présidents de CPAS.

De notre côté, nous travaillons au Fonds spécial de l'aide sociale, notamment au niveau des critères pour les rendre plus objectifs encore et pour renforcer, en tout état de cause, les CPAS qui sont confrontés aux situations les plus sévères en matière de pauvreté. Il va de soi qu'en ce domaine, les critères renforceront les CPAS qui sont le plus confrontés à la problématique des sans abri.

M. le Président. — Mesdames, messieurs, nous interrompons ici nos travaux pour reprendre l'ordre du jour du Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale.

Dames en heren, wij onderbreken hier onze werkzaamheden om de agenda van de Brusselse Hoofdstedelijke Raad te hervatten.

— La séance plénière est suspendue à 16 h 55.

De plenaire vergadering wordt geschorst om 16.55 uur.

Elle est reprise à 19 h 20.

Ze wordt hervat om 19.20 uur.

(Madame Marion Lemesre, vice-présidente, remplace M. Armand De Decker au fauteuil présidentiel)

(Mevrouw Marion Lemesre, ondervoorzitter, vervangt de heer Armand De Decker als voorzitter)

Mme la Présidente. — La séance est reprise.

De vergadering is hervat.

ORDRE DES TRAVAUX

ORDE VAN DE WERKZAAMHEDEN

Mme la Présidente. — L'interpellation et la question orale de M. Lootens-Stael ont été, à la demande de l'interpellateur et en accord avec les ministres, rapportées à la prochaine séance.

De interpellatie en de mondelinge vraag van de heer Lootens-Stael zijn, op zijn verzoek en met het akkoord van de ministers, tot de volgende vergadering verdaagd.

La séance plénière de l'Assemblée réunie de la Commission communautaire commune est close.

De plenaire vergadering van de Verenigde Vergadering van de Gemeenschappelijke Gemeenschapscommissie is gesloten.

Prochaine séance plénière sur convocation du président.

Volgende plenaire vergadering op bijeenroeping van de voorzitter.

— *La séance plénière est levée à 19 h 25.*

De plenaire vergadering wordt om 19.25 uur gesloten.